



SAINT-PIERRE DE

CHARTREUSE

DU SKI, MAIS PAS QUE...

REGLEMENT INTERIEUR

Saison 2021 - 2022



Club des Sports de Saint-Pierre de Chartreuse
Mairie, 38380 Saint-Pierre de Chartreuse
Web : www.cds-chartreuse.fr
Email : contact@cds-chartreuse.fr



Préambule

Le club des Sports de Saint-Pierre de Chartreuse est une association loi 1901 dont les règles de fonctionnement sont définies dans le présent Règlement Intérieur, tel que prévu dans les statuts de l'association.

Le Conseil d'Administration du club des sports peut à tout moment, modifier ou compléter le présent Règlement Intérieur afin de le rendre conforme aux évolutions du Club et du contexte dans lequel le club s'intègre.

Le club des sports de Saint-Pierre de Chartreuse est un club affilié de la Fédération Française de Ski (FFS). L'adhésion au club des sports implique l'adhésion à la FFS et l'acceptation des règlements fédéraux et des règlements du comité régional dont dépend le club des sports.

INFOS COVID 19

Dans le contexte sanitaire de la pandémie de Covid 19, il est possible que les activités du club des sports soient perturbées durant la saison. Dans ce cas, le club des sports appliquera strictement les consignes gouvernementales et fédérales et mettra en œuvre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de tous. Tous les membres du club des sports s'engagent à appliquer les mesures mises en place par le club des sports lors des activités, sans exception et sans contestation.

I - Valeurs et but du club des sports

Les valeurs et buts du club des sports sont les suivants:

- de permettre la pratique du ski alpin au plus grand nombre que ce soit en loisir ou en compétition.
- de permettre la formation des futurs professionnels de la montagne par la préparation des tests moniteur de ski et pisteur secouriste.
- d'offrir un cadre de développement du lien social dans le territoire au travers de la pratique du ski alpin.

Le club des sports s'interdit toute discussion ou manifestation présentant un caractère politique ou confessionnel.



II - Inscriptions

Règles et conditions

Le règlement concernant les inscriptions est le suivant :

- Un niveau technique de ski minimum, en fonction des catégories, est nécessaire pour pouvoir adhérer au club des sports. Les entraîneurs le valideront en début de saison. Les niveaux minimum nécessaires sont les suivants :
 - **Loisir** : âge de 5 ans minimum et niveau flocon acquis.
 - **Compétition** : niveau étoile d'or acquis.
- Si pour une catégorie le nombre d'inscrits ne permet pas d'obtenir un groupe économiquement viable, le bureau se réserve le droit de refuser des inscriptions.
- Le fait d'adhérer au Club signifie d'une manière implicite que l'adhérent et/ou ses parents acceptent de participer et de s'investir (en fonction des disponibilités de chacun) aux activités et aux manifestations organisées par le club des sports.
- Le prix de la cotisation est fixe quel que soit la date d'inscription dans la saison. Après inscription, les cotisations ne seront pas remboursées. Les cas particuliers seront examinés par le conseil d'administration du club des sports.

Frais d'inscription

L'inscription au club des sport est soumise au paiement des éléments suivants :

- La carte neige, adhésion obligatoire à la Fédération Française de Ski (FFS).
- L'adhésion au club des sports.
- L'adhésion à une garantie d'assurance individuelle proposée par la FFS :
 - **Loisir** : la garantie d'assurance FFS est optionnelle
 - **Compétition** : la garantie d'assurance FFS est obligatoire (option Optimum)

Les frais relatifs aux compétitions et aux stages ne sont pas inclus, sauf pour la section compétition pour laquelle les frais d'inscription et de forfaits sont inclus pour 4 courses.

Pour plus de détails sur les frais d'inscription, consultez les annexes **Tarifs d'inscriptions**.



III - Pratique du ski

Equipements

Tous les adhérents doivent avoir :

- Une licence en règle dans le blouson sur chaque sortie, avec le n° de tel des parents au dos (obligatoire).
- Un forfait valide pour le domaine skiable Cœur de Chartreuse pour chaque entraînement sur la station.
- Des tenues adéquates à la pratique du ski alpin ou pour les temps d'attente et de transport (voir documents relatifs à l'équipement sur le blog du club des sports).
- Du matériel en parfait état permettant de skier en toute sécurité.
- Des repas, boissons et nourritures énergétiques permettant de s'alimenter lors des entraînements ou courses.
- Les numéros de téléphone des entraîneurs de leur catégorie. Voir le chapitre VI « Communication » pour la transmission des informations.

Entraînements

- Lors des entraînements et des sorties de ski, il est nécessaire d'être présent 5 à 10 minutes à l'avance au rendez-vous, sauf cas de force majeure. En cas d'absence, il est impératif de prévenir l'entraîneur à l'avance. En cas de météo défavorable, chaque skieur doit se renseigner sur le blog du club pour savoir si l'entraînement est maintenu.
- Les skieurs seront pris en charge et raccompagnés aux endroits fixés par les entraîneurs. Généralement les points de rendez-vous sont au départ d'une des remontées mécaniques de la station Cœur de Chartreuse.
- Le respect des coéquipiers, des entraîneurs, des autres skieurs et de l'environnement, la discipline et la politesse sont essentiels pour l'adhésion au club des sports.
- Il appartient à chaque skieur de rester à proximité du groupe auquel il est rattaché en respectant les consignes données par l'entraîneur. En particulier, il est strictement interdit de sortir des pistes balisées sans autorisation explicite de l'entraîneur. En cas de non-respect de ces règles (ski en solitaire dans la station, ski hors-piste, non-respect des règles de sécurité, ...), le club des sports se réserve le droit d'exclure provisoirement ou définitivement le contrevenant.
- Les skieurs mineurs, doivent impérativement être récupérés à la fin de l'entraînement. Il est nécessaire d'être ponctuel afin d'éviter toute attente aux entraîneurs qui ne



peuvent pas laisser les mineurs seuls. Le Club des sports ne pourra pas être tenu pour responsable des mineurs en dehors des heures d'entraînements.

- Afin d'optimiser les coûts des entraînements, les entraînements peuvent être partagés avec d'autres Clubs.
- Si l'effectif pour un entraînement est trop faible, la séance pourra être annulée.
- Le Bureau du club des sports se réserve le droit d'arrêter les entraînements pour des raisons financières ou sanitaires.

Compétitions et déplacements (licences compétition uniquement)

- Les compétitions retenues dans le programme des courses sont annoncées sur le blog du club des sports. La confirmation de l'inscription des coureurs se fait obligatoirement par le biais du blog du Club et ceci avant la date limite fixée.
- En cas de défection, les frais payés (inscription et dans certains cas le forfait) sont imputés au coureur, sauf s'ils n'ont pas été facturés par le Club organisateur de la course.
- Les déplacements vers les courses et les entraînements ne sont pas, sauf exception, pris en charge par le Club. Les parents des coureurs mineurs sont donc sollicités lors de la saison pour emmener les coureurs sur les lieux des entraînements et des compétitions en favorisant le covoiturage autant que possible. L'entraîneur et les parents mettront en place, dès le calendrier des compétitions connu, un tour de rôle «transport» (voiture ou mini bus) des parents. Le Club préconise la mise en place d'un système de participation aux frais de déplacement pour le covoiturage vers les courses. Pendant les trajets pour aller aux entraînements et aux courses, les coureurs ne sont pas sous la responsabilité du Club des Sports.
- Lors des courses, comme pour les entraînements, il appartient à chaque coureur de rester à proximité du groupe auquel il est rattaché en respectant les consignes données par l'entraîneur. En particulier, il est strictement interdit de sortir des pistes balisées sans autorisation explicite de l'entraîneur. En cas de non-respect de ces règles (ski en solitaire dans la station, ski hors-piste, non-respect des règles de sécurité, ...), le club des sports se réserve le droit d'exclure provisoirement ou définitivement le contrevenant.
- En cas d'absence d'entraîneur sur une compétition, le Club des sports peut soit décider d'annuler la participation à la compétition soit affecter l'encadrement technique du groupe (reconnaissance du parcours) à l'entraîneur d'un autre Club. Les parents accompagnateurs prendront en charge les aspects logistiques.



Note aux parents ou tuteurs légaux

- Une absence à une compétition doit impérativement être annoncée au plus tôt sous peine de perturber considérablement la sortie (attente du skieur sur le lieu du départ, téléphone à la famille, etc. ...)
- Lors d'une sortie avec des coureurs et notamment dans le cas d'utilisation d'un moyen de transport collectif (mini bus du CDS) la présence d'au moins un parent avec l'entraîneur est obligatoire pour accompagner les coureurs.
- Les parents sont invités à venir encourager leurs enfants et le Club sur les stades de neige et de s'impliquer dans les déplacements.
- Sauf si explicitement mentionné, l'entraîneur n'a la responsabilité du groupe que pendant la compétition (épreuve sportive). Le rôle des parents volontaires est de participer à l'encadrement hors de l'épreuve.
- En cas de déplacement sur plusieurs jours avec hébergement (stages), il sera précisé les limites de l'encadrement proposé par le Club.
- Au cours de la pratique du ski et/ou des déplacements associés, les parents ou tuteurs des adhérents autorisent le représentant du Club et à défaut l'entraîneur ou l'accompagnant à prendre toutes les mesures ou dispositions nécessaires pour faire prodiguer des soins ou l'assistance en cas de besoin.

IV - Communication

Le Club des sports a mis en place un site internet de type « blog » pour communiquer les informations principales aux parents et aux adhérents. Y sont mis à jour régulièrement les :

- Dates et lieux d'entraînements et de courses
- Informations pratiques (coordonnées, liens utiles, etc.)
- Changements de dernière minute
- Informations sur la vie et activités du Club
- Photos, vidéos des entraînements et courses
- Bourse aux skis

Les parents et adhérents sont invités à le consulter fréquemment.

L'adresse du blog vous sera communiquée lors du paiement de votre adhésion au club des sports. Cette adresse est privée et ne doit pas être communiquée en dehors du club des sports.

→ L'utilisation de la messagerie électronique peut aussi être utilisée pour la communication aux adhérents, assurez-vous que vous nous avez communiqué la bonne adresse e-mail.



V - Vie du Club

- Un appel aux parents est généralement fait pour aider lorsque le Club organise des compétitions sur St Pierre de Chartreuse. Des postes de commissaires de course sont à pourvoir pour le bon déroulement de la compétition, rôle très simple et ouvert à tous (la pratique du ski n'est pas obligatoire). Une course à St Pierre, c'est toujours un événement chaleureux, une fête, n'hésitez pas à vous déplacer pour encourager les jeunes du Club !
- Au cours de l'année, parents et coureurs seront sollicités pour participer et aider à l'organisation et au déroulement de manifestations qui aident au financement du Club.
Exemples des manifestations : vente de gaufres au marché de Noël (hiver), soirée cinéma (hiver), compétition de ski (hiver), vente de fleurs pour la fête des mères (juin), participation à la journée du 15 aout (vente de gaufres et crêpes)...

VI - Gestion des Aléas

Le Club des Sports (entraîneurs et membres du bureau) n'est pas responsable des aléas de la saison: météo, manque de neige, compétitions annulées, retards dans les transports, etc.

La charte du club des sports est un appel à la sportivité, au respect mutuel, au respect de l'environnement, au bon sens, afin que les skieurs se fassent plaisir dans leur pratique et que l'association « Club des Sports de St Pierre de Chartreuse » véhicule l'image de ce que doit être le ski pratiqué dans des environnements naturels et le sport en général, au sein de la région et des différentes compétitions.



ANNEXE 1 - Tarifs d'inscription en loisir

Tarifs d'inscription loisir

Les tarifs d'inscription en loisir au club des sports dépendent de la commune de résidence de l'enfant à inscrire et sont les suivants :

| Commune de résidence | Tarif d'inscription |
|---|---------------------|
| Enfant résident St-Pierre de Chartreuse ou St-Pierre d'Entremont , sans option d'assurance | 165 € |
| Enfant résident extérieur , sans option d'assurance | 206 € |

Les tarifs ci-dessus comprennent l'adhésion au club des sports et la licence FFS mais ne comprennent pas d'option d'assurance. En tant qu'adhérent de la FFS, vous pouvez souscrire à l'une des options d'assurance proposées par la FFS. Les tarifs des options d'assurance dépendent du niveau de garantie d'assurance et sont les suivants :

| Option d'assurance complémentaire | Tarif d'inscription |
|--|---------------------|
| Option d'assurance Primo | 11 € |
| Option d'assurance Médium | 19 € |
| Option licence Compétition assurance Optimum | 64 € |

NOTES :

- Le détail des différentes options d'assurance se trouvent dans la notice d'information de la carte neige (voir chapitre précédent).
- Pour les inscrits qui veulent participer à des compétitions lors de la saison, il est impératif de prendre une licence compétition.

IMPORTANT :

L'inscription en loisir au club des sport ne comprend pas le forfait de ski Cœur de Chartreuse :

- Pour les enfants scolarisés sur St Pierre de Chartreuse, la Mairie de St-Pierre de Chartreuse propose des forfaits saison (se renseigner en Mairie).
- Pour les extérieurs, la station Cœur de Chartreuse propose habituellement le forfait saison à prix réduit aux enfants du club des sports inscrits en loisir. Le club peut effectuer un achat groupé, il est alors nécessaire alors de nous fournir une photo et un chèque du montant du forfait avant le 22 novembre. A titre indicatif le tarif du forfait était de 85€ pour la saison 2020.



ANNEXE II - Tarifs d'inscription en compétition

Licence carte neige de la FFS

L'inscription au club des sport est soumise au paiement de la licence carte neige de la Fédération Française de Ski (FFS). Cette cotisation est non remboursable, indivisible et comprend :

- *L'adhésion individuelle à la FFS.*
- *L'option d'assurance individuelle proposée par la FFS : Option « Optimum » pour la pratique du ski de compétition.*

Les tarifs de la licence carte neige dépendent de la catégorie du licencié.

NOTE : Pour les inscrits qui veulent participer aux activités organisées par le club des sports lors des vacances de la Toussaint, il est impératif de s'inscrire en ligne et de fournir les papiers nécessaires avant le 15 octobre.

Cotisation au club des sports

L'inscription au club des sport est soumise au paiement de la cotisation au club des sports. Cette cotisation est indivisible et comprend :

- *l'adhésion individuelle au Club.*
- *la participation à la rémunération des entraîneurs.*
- *Les coûts d'inscriptions pour 4 courses dans la saison : frais d'inscription et forfait course. (uniquement pour les inscrits en compétition).**

Les tarifs de la cotisation au club des sports dépendent de la commune de résidence du licencié.

NOTE : * Au-delà de la 4^{ème} course, les frais d'inscriptions ainsi que les forfaits courses sont à la charge des coureurs. Le Club fait l'avance des frais d'inscriptions, et un mode de remboursement est mis en place par le biais de chèques de 60€ demandés lors de l'inscription. Ces chèques seront détruits si non utilisés en fin de saison et s'ils ne sont utilisés qu'en partie un remboursement sera réalisé par le trésorier en fin de saison.



Les tarifs d'inscription au club des sports comprennent la licence carte neige FFS et la cotisation au club des sports et sont les suivants :

| Catégorie | Licence FFS | Cotisation | TOTAL |
|---|-------------|------------|-----------------|
| Jeune résident à Saint-Pierre <i>Ce tarif s'applique aux jeunes nés en 2007 et après et habitant à St-Pierre de Chartreuse ou St-Pierre d'Entremont.</i> | 83,90 € | 259,00 € | 342,90 € |
| Jeune non résident à Saint-Pierre <i>Ce tarif s'applique aux jeunes nés en 2007 et après et habitant une autre commune que St-Pierre de Chartreuse ou St-Pierre d'Entremont.</i> | 83,90 € | 347,00 € | 430,90 € |
| Adulte résident à Saint-Pierre <i>Ce tarif s'applique aux jeunes et adultes nés en 2006 et avant et habitant à St-Pierre de Chartreuse ou St-Pierre d'Entremont.</i> | 93,90 € | 259,00 € | 352,90 € |
| Adulte non résident à Saint-Pierre <i>Ce tarifs s'applique aux jeunes et adultes nés en 2006 et avant et habitant une autre commune que St-Pierre de Chartreuse ou St-Pierre d'Entremont.</i> | 93,90 € | 347,00 € | 440,90 € |

NOTE : Ces tarifs comprennent une remise exceptionnelle de 10€ pour les jeunes et de 25 € pour les adultes. Cette remise est financée par la FFS pour tous les adhérents qui étaient déjà licenciés en 2020-2021 et par le club des sports pour les nouveaux licenciés.

NOTE : Le club accepte le Pass Sport Isère et la carte Pass Région Rhône Alpes.

Remise pour les fratries

Dans le cas de plusieurs inscriptions en compétition au sein d'une même famille, une réduction s'applique à partir de la 2^{ème} inscription en compétition. Les réductions appliquées sont les suivantes :

| Inscription en compétition | Réduction sur le tarif de la cotisation |
|---|---|
| 2^{ème} inscription en compétition | -25,00 € |
| 3^{ème} inscription en compétition | -50,00 € |



Forfait saison à la station Cœur de Chartreuse

La plupart des entraînements ayant lieu sur la station Cœur de Chartreuse, chaque adhérent doit disposer d'un forfait valide pour le domaine skiable Cœur de Chartreuse.

IMPORTANT : La cotisation au club des sports ne comprend pas le forfait à l'année dans la station Cœur de Chartreuse. Comme chaque année, le club des sports se chargera de négocier avec la station le tarif préférentiel pour les inscrits en compétition au club des sports.

Ce tarif pourra varier entre 0 et 85€ selon la politique financière de la station pour cette année (au-delà de 85€ le club se chargera de payer la différence).

